



# ARRÊTÉ

## PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU CIMETIÈRE DE PORT-VENDRES «PORTE C» AUX VISITEURS

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

**VU** les articles L.2213-8, L2213-9 et L2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Police des Cimetières,

**VU** l'article R2213-46 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux horaires de réalisation des exhumations,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 décidant la reprise des concessions en état d'abandon,

**VU** les arrêtés du Maire n°04/2021, 13/2021, 15/2021 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur la reprise par la Commune des concessions abandonnées dans le cimetière communal Porte C Allée B emplacements 4, 5 et 6.

**Considérant** les travaux de reprises de sépultures Porte C, il importe de réglementer l'ouverture du cimetière de Port-Vendres aux visiteurs.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La porte C du cimetière sera fermée aux visiteurs du jeudi 20 juillet 2023 au vendredi 21 juillet 2023 de 7h00 à 19h00.

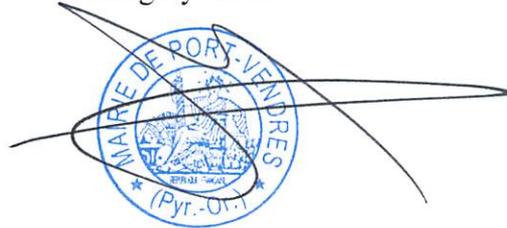
**ARTICLE 2** : Les inhumations seront réalisées, dans la mesure du possible, en dehors de cette période de fermeture exceptionnelle.

**ARTICLE 3** : Cette fermeture exceptionnelle sera portée à la connaissance des usagers par une signalisation adaptée aux entrées du cimetière ainsi qu'à la connaissance des Pompes Funèbres.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Port-Vendres, le 27 juin 2023

Le Maire,  
Grégory MARTY



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture le : 03/07/23

et publication ou notification du : 03/07/23

affiché du 03/07/23 au 03/09/23

Publié sur le site internet le 03/07/23